

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL - RÉSIDENTIEL
***** CES TARIFS SONT SUJETS À CHANGEMENT, ET CE, SANS PRÉAVIS *****

*** CES TARIFS SONT SUJETS À CHANGEMENT, ET CE, SANS PRÉAVIS ***		
URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	PERMIS DE CONSTRUCTION	
	H-1 Habitation unifamiliale - 1 logement	500 \$
	H-2 Habitation bifamiliale - 2 logements	
	H-3 Habitation trifamiliale - 3 logements	600 \$
	H-4 Habitation multifamiliale - 4 logements et plus	
	H-5 Habitation collective	700 \$
	*FRAIS ADDITIONNELS PAR LOGEMENT (Dans le cas d'une habitation unifamiliale, ce tarif est applicable uniquement lorsqu'on aménage une unité d'habitation accessoire de type studio ou intergénérationnel)	100 \$
	DÉPÔT DE GARANTIE – Production d'un certificat de localisation et/ou d'un plan topographique et de drainage après construction. * Le dépôt sera remboursé à la suite de la réception du nouveau certificat de localisation et/ou du plan topographique et de drainage à l'intérieur d'un délai de 12 mois maximum (à partir de la date d'échéance du permis).	1 000 \$
	*APPROBATION PIIA (secteurs concernés seulement)	300 \$
	CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER	
	Aire de stationnement pour prévenir et contrer les îlots de chaleur (totalisant 8 cases et plus)	100 \$
	CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR PUIITS ET INSTALLATION SANITAIRE	
	Puits	100 \$
	Installation septique	100 \$
	• Dépôt de garantie – Rejet dans un fossé municipal – Remboursable à la suite de l'inspection	300 \$
	Puits géothermique	100 \$
	CONTRIBUTION DE CROISSANCE	
	* Tarif en date du 1^{er} janvier 2026 – Ces montants sont indexables chaque année.	
	• Fond Infrastructures – Loisirs, culture et administration	
	– Maison unifamiliale ou logement 5½ et plus	2 995,70 \$
– Logement 4½	2 246,78 \$	
– Logement 3½ et moins	1 497,85 \$	
• Fond Infrastructures – Hygiène du milieu (aqueduc et égout)		
Secteurs desservis seulement		
– Maison unifamiliale ou logement 5½ et plus	8 057,40 \$	
– Logement 4½	6 043,05 \$	
– Logement 3½ et moins	4 028,70 \$	
CONTRIBUTION RELATIVE AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS		
Fond de parc	10% de la valeur du terrain (sauf exceptions)	
Honoraires de l'évaluateur	Coût réel + 15% de frais administratif	
SERVICE DU GÉNIE	RACCORDEMENT (sauf exceptions)	
	Coût du permis	120 \$
	• Dépôt de garantie remboursable jusqu'à 1 an après la fin des travaux	1 775 \$
	BRANCHEMENT (sauf exceptions)	
	Coût du permis	120 \$
	COUPE D'UNE BORDURE	
	Dépôt de garantie avec le dépôt de la demande	500 \$
	• Coût réel + 15 % de frais d'administration – Remboursement du solde par chèque	
	CONSTRUCTION D'UN PONCEAU	
	Coût du permis	120 \$
	• Dépôt de garantie remboursable à la suite de l'inspection	240 \$
	CANALISATION DES FOSSÉS ADJACENTS À UNE EMPRISE DE RUE	
Coût du permis	120 \$	
• Dépôt de garantie remboursable à la suite de l'inspection	600 \$	

MISE À JOUR : JANVIER 2026